



ÉPREUVES D'ADMISSION – BP13 / 2023-2024  
BPJEPS spécialité animation, mention animation culturelle

Centre de formation – Théâtre en Miettes  
40 rue Joséphine, 33 300 Bordeaux

Plus d'informations :

Jacques-Pierre GROLLEAU

Camille MASSET

Responsable du centre de formation

Coordinatrice des activités

Administrateur

Chargée de mission Qualiopi

formation@theatreenmiettes.fr

coordo@theatreenmiettes.fr

05 56 43 06 31

05 56 43 06 31

Site : <http://www.theatreenmiettes.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/the.en.miettes/>

Instagram : [https://www.instagram.com/theatre\\_en\\_miettes/](https://www.instagram.com/theatre_en_miettes/)

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### ▼ DURÉE DE LA FORMATION

- ◇ Formation théorique : 630 heures + 21 heures de positionnement
- ◇ Formation en entreprise : selon le calendrier (plus de 630 heures)

### ▼ COÛT DE LA FORMATION

- ◇ Formation au BPJEPS : 7 497 € TTC (frais de formation pris en charge par l'Etat pour les apprentis)
- ◇ Coût horaire de formation : 11,90 € TTC

### ▼ ÉXIGENCES PRÉALABLES

- ◇ Candidat·e majeur·e
- ◇ 200h de pratique d'animation ou BAFA
- ◇ Brevet de secourisme (valide)

### ▼ ÉPREUVES D'ADMISSION

- ◇ Dates limites de remise des dossiers de candidature : 26 mai 2023 ou 1<sup>er</sup> septembre 2023
- ◇ Épreuves d'admission (2 jours) : 1<sup>er</sup> & 2 juin 2023 ou 11 & 12 septembre 2023

### ▼ FORMATION

- ◇ Début de la formation : 20 septembre 2023 (positionnement du 20 au 22 septembre 2023)
- ◇ Fin de la formation : 31 janvier 2025

### ▼ DATES DES CERTIFICATIONS

- ◇ Certifications UC1 & UC2 : 17 décembre 2024 (Rattrapage : 31 janvier 2025)
- ◇ Certifications UC3 & UC4 : Période du 13 mai au 20 octobre 2024 (Rattrapage : du 27 octobre 2024 au 31 janvier 2025)

### ▼ PROFILS, CURSUS & PARCOURS DE FORMATION

- ◇ Stagiaires de la formation professionnelle
- ◇ Apprenti·e·s d'un CFA
- ◇ Parcours emploi compétences-PEC
- ◇ Reconversion suite à un bilan de compétences

## 1. ENTRETIEN – LES EXIGENCES PRÉALABLES

Les exigences préalables pour entrer en formation dans la spécialité « animation culturelle » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport ont pour objectif de vérifier que le·la candidat·e possède les prérequis pour accéder à la formation.

Chaque candidat·e doit prendre un rendez-vous préalable et bien en amont des épreuves d'admission, avec Jacques-Pierre Grolleau, responsable du centre de formation, pour examiner les prérequis avant l'entrée en formation.

> 05 56 43 06 31 // [formation@theatreenmiettes.fr](mailto:formation@theatreenmiettes.fr)

Les prérequis sont les suivants :

- ◇ Candidat·e majeur·e
- ◇ 200h de pratique d'animation ou BAFA
- ◇ Brevet de secourisme (en cours de validité)
- ◇ Projet professionnel en accord à la formation et la mention visée

## 2. LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque candidat·e envoie son dossier de candidature dûment comportant les informations suivantes :

- ◇ Les informations administratives et de civilité
- ◇ Les diplômes et qualifications
- ◇ La situation par rapport au BPJEPS (validation complète ou partielle)
- ◇ La situation professionnelle (à la date de constitution du dossier)
- ◇ Les financements et rémunérations envisagées
- ◇ La demande d'allègement de formation éventuelle

Présente, avec son dossier de candidature :

- ◇ Un récapitulatif de ses expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation.
- ◇ Une lettre présentant ses motivations pour le métier d'animateur·trice culturel·elle
- ◇ Un descriptif de sa pratique personnelle dans un support technique d'activité culturelle (portfolio)

Accompagné des pièces justificatives demandées :

- ◇ Photo d'identité récente
- ◇ Copie des diplômes, titres et qualifications
- ◇ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto/verso)
- ◇ Copie de la carte vitale (recto/verso) et de l'attestation de sécurité sociale
- ◇ Copie du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense

Les candidat-e-s qui auront été reçu-e-s aux exigences préalables et qui auront envoyé leur dossier de candidature seront convoqué-e-s pour les épreuves d'admission suivantes.

### 3. LES ÉPREUVES D'ADMISSION

#### ▼ ÉPREUVES ÉCRITES

##### > L'épreuve écrite de rédaction

Elle consiste à partir d'un document en lien avec l'animation ou les pratiques culturelles, à dégager les idées, à les exposer clairement et à les commenter.

Objectifs :

- ◇ Evaluer la capacité du-de la candidat-e à comprendre et analyser un écrit
- ◇ Evaluer la capacité du-de la candidat-e à s'exprimer par écrit
- ◇ Mesurer le niveau d'écrit du-de la candidat-e

Durée 2h / Notation sur 20 / Coefficient 1 / Chaque copie est anonyme

La correction s'effectue, selon le barème ci-dessous, par deux personnes qui croisent ensuite leurs résultats. En cas de désaccord, l'avis d'une troisième personne est requis, si les désaccords persistent, la note attribuée au-à la candidat-e est la moyenne des notes des trois correcteur-ric-e-s.

Les correcteur-ric-e-s sont des professionnel-le-s de l'animation ou du monde culturel, de la formation d'animateur, voire un-e expert-e régional-e.

Capacité à	Note
Repérer de quoi traite un article	/5
Formuler un avis par écrit	/4
Structurer un écrit	/3
Construire des phrases	/2
Maîtriser l'orthographe	/2
Respecter la consigne	/2
Présenter une copie lisible	/2
Avis du Jury	/20

#### > L'épreuve de culture générale

Un questionnaire à choix multiples de 40 questions concernant le monde contemporain et son actualité, le domaine de la culture, le domaine de l'éducation populaire et autres connaissances. Chaque bonne réponse compte pour un point. La note finale sera moyennée sur 20.

#### Objectifs :

- ◇ Mesurer la capacité du-de la candidat-e à s'intéresser au monde contemporain
- ◇ Evaluer la culture générale du-de la candidat-e
- ◇ Evaluer les connaissances du-de la candidat-e dans le domaine culturel
- ◇ Apprécier les connaissances du-de la candidat-e de la notion d'éducation populaire
- ◇ Evaluer la capacité du-de la candidat-e à effectuer des choix

Durée 40 min / Notation sur 20 / Coefficient 1

## ▼ 2. ÉPREUVES ORALES

### > Parcours libre

Chaque candidat-e aura préparé une courte prestation de son choix, faisant appel à une pratique culturelle : monologue de théâtre, morceau de musique, chant, performance, brève chorégraphie, présentation sous forme de diaporama de réalisations en arts plastiques, photographie, etc.

Au terme de la présentation, le-la candidat-e expliquera son choix et parlera du lien qu'il entretient avec la pratique culturelle choisie.

Cet oral se déroule devant un jury composé de professionnel-le-s du spectacle, de personnalités du monde de l'animation, d'expert-e-s régionaux-ales.

Cette épreuve ne consiste en aucun cas à évaluer ou juger des capacités artistiques des candidat-e-s. Elle propose une situation originale pour évaluer leur comportement face à un public.

#### Objectifs :

- ◇ Évaluer la capacité des candidat-e-s à surmonter le trac, la pudeur, l'émotivité
- ◇ Evaluer la pertinence du choix au regard des éléments d'explication, la qualité de la préparation
- ◇ Apprécier les capacités du-de la candidat-e à restituer et à traduire son choix en actions et en paroles

Durée 5 à 10 min / Notation : aucune / Coefficient : non comptabilisé

### > Entretien de motivation

Le dossier de candidature est présenté lors d'un entretien devant un jury de deux professionnel-le-s. Le-La candidat-e présente son parcours, son projet professionnel et ses motivations à entrer en formation BPJEPS animation culturelle. Il-Elle argumente le lien entre la mention choisie, son projet professionnel et son parcours personnel. Il-Elle est ensuite interrogé-e sur sa connaissance de la formation et sur l'évaluation qu'il-elle fait de la série des épreuves d'admission. Cette présentation doit durer entre 5 à 10 minutes.

Ensuite, le jury l'interroge sur son document, son parcours et ses motivations à suivre une formation d'animateur-trice à dominante culturelle. L'ensemble de l'entretien ne dépasse pas 20 minutes.

Les jurys sont composés de professionnel-le-s de l'animation ou du monde culturel : artistes, formateur-trice-s du Théâtre en Miettes/ professionnel-le-s de l'animation, expert-e-s de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Objectifs :

- ◇ Mesurer la capacité d'expression orale que possède le·la candidat·e et la facilité avec laquelle il·elle argumente ses choix et les défend.
- ◇ Evaluer l'adéquation entre le parcours du candidat, son projet professionnel et son projet de formation.

Durée 20 min / Notation sur 20 / Coefficient 1

Aptitude à	Critère / Remarque	Note
Communiquer oralement	Le·La candidat·e a-t-il·elle fourni un discours cohérent, maîtrise-t-il·elle l'expression orale (clarté, précision) ? Est-il·elle capable d'adapter son attitude à l'évolution de la situation de communication ?	/3
Présenter son projet professionnel	Quelle représentation le·la candidat·e a des mots culture et pratique artistique ? Le·La candidat·e est-il·elle apte à présenter son projet professionnel, à exposer quelles fonctions il·elle souhaite plus particulièrement investir ? Le·La candidat·e dispose-t-il·elle d'un réseau professionnel activable ?	/5
Montrer le lien entre projet professionnel et projet de formation	Le·La candidat·e a-t-il·elle montré des liens entre son parcours personnel, son projet professionnel et son projet de formation ? A-t-il·elle un projet de stage en alternance ?	/5
Connaître la formation	Le·La candidat·e a-t-il·elle une connaissance du déroulement de la formation et de ses contenus pédagogiques ? Le·La candidat·e est-il·elle disponible, « mobile », a-t-il·elle envisagé les aspects organisationnels (transports, hébergement, financements...) ?	/3
Evaluer	Le·La candidat·e est-il·elle capable de fournir une évaluation des épreuves de sélection tant sur le fond que la forme ? Comment s'y est-il·elle investi·e et quel ressenti en a-t-il·elle ?	/4
Avis du Jury		/20

## ▼ L'ADMISSION

La sélection se fait à partir de quatre épreuves distinctes réparties sur deux journées :

- ◇ 1<sup>ère</sup> journée :
  - > Une épreuve de Q.C.M.
  - > Un parcours libre
  
- ◇ 2<sup>ème</sup> journée
  - > Une épreuve écrite de rédaction
  - > Une épreuve d'entretien de motivation

Pour être admis.e en formation :

- ◇ Pour être admis.e en formation, le-la candidat.e doit totaliser une moyenne des notes supérieure ou égale à 10/20 et être présent.e sur la liste des 12 candidat.e-s retenu.e-s.
- ◇ Une liste complémentaire est établie en cas de désistement d'un-e candidat.e admis.e en liste principale.

Information complémentaire sur la procédure d'admission :

- ◇ Au vu des étapes précédentes, la commission de sélection dresse la liste des candidat.e-s admissibles dans le cycle BPJEPS mention « animation culturelle » organisé par le Théâtre en Miettes. La commission de sélection délibère à partir des résultats et établit une liste de candidat.e-s admi-e-s en fonction de la moyenne obtenue dans la limite des places disponibles.
- ◇ A l'issue de cette sélection l'ensemble des personnes y ayant participé sont informées du résultat par un courrier annonçant la décision du jury. Il-Elle-s peuvent, s'ils le souhaitent, prendre connaissance des notes obtenues, de la répartition des points et des conseils du jury sur les éléments à travailler.
- ◇ Une liste complémentaire est faite en cas de désistement d'un-e candidat.e admis.e en liste principale.